

Bruxelles, 27 juin 2019

## **KBC réagit à une assignation à comparaître dans le cadre d'un prétendu dossier de blanchiment**

**KBC Groupe SA et KBC Bank SA confirment que dans le cadre d'une enquête menée par le Parquet de Gand sur des présomptions de fraude fiscale et de blanchiment d'argent dans le chef de quelques clients belges apparentés, le procureur du roi les a assignés, conjointement avec les clients concernés et leur avocat, à comparaître devant le tribunal correctionnel.**

**KBC a apporté son entière collaboration à l'enquête et garde pleinement confiance dans le déroulement de la procédure judiciaire.**

Par respect pour le tribunal et les autres parties dans cette procédure, KBC ne souhaite pas se prononcer publiquement sur le contenu du dossier. KBC est convaincu n'avoir commis aucun crime et réservera ses arguments de défense pour le tribunal.

KBC souhaite uniquement confirmer que l'enquête porte sur la manière dont quelques clients belges apparentés ont, depuis 2005, rapatrié des fonds étrangers vers la Belgique.

Le dossier avait à l'époque fait l'objet d'une évaluation approfondie et avait été traité par les experts de KBC sur la base des informations dont KBC disposait à ce moment-là. Ces informations, qui portaient notamment sur la régularisation fiscale obtenue par les clients, de même que sur les déclarations de l'avocat des clients, constituaient, selon KBC, des éléments suffisamment probants pour conclure qu'il n'était nullement question de présomption de blanchiment.

KBC soutient les efforts accomplis par les pouvoirs publics pour lutter contre la fraude fiscale et le fait conformément aux règles de reporting en vigueur.

Dans ce domaine, KBC n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts au cours des années écoulées pour implémenter les nouvelles réglementations et leurs nombreuses modifications (notamment les directives sur le blanchiment d'argent, la directive européenne sur l'épargne, FATCA, Common Reporting Standards, etc.)

Les enquêtes menées par KBC au plan interne sur des transactions suspectes éventuelles et qui sont notifiées aux autorités compétentes, suivent des règles très strictes et en respectant toutes les dispositions légales en la matière. KBC investit en permanence dans les outils de support technologique pour ses équipes d'enquêteurs et renforce régulièrement ces équipes par des collaborateurs spécialisés.

---

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>